

Centre communal d'action sociale de Laval

Analyse des besoins sociaux du territoire
Synthèse



Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Regards croisés | 3 |
| I. Introduction | 6 |
| Cadre réglementaire : | |
| Méthodologie de la démarche du CCAS de Laval | |
| II. Les chiffres clés | 8 |
| III. Dynamique démographique : | 10 |
| - 190 habitants par an entre 2012 et 2017 | |
| IV. Parentalité : 34 % des familles monoparentales en 2017 | 12 |
| V. Vieillesse : 11 % de la population âgée de 75 ans et + en 2017 | 14 |
| Lutte contre l'isolement | 16 |
| Prévention de la perte d'autonomie | 18 |
| VI. Santé, handicap et accès aux soins : | 20 |
| 0.8 médecin généralis et pour 1000 habitants en 2019 et 1100 allocataires de l'AAH | |
| VII. Précarité : 17% de la population vit sous le seuil de pauvreté et 27 % de la population en fragilité financière en 2017 | 22 |
| Accès aux droits | 25 |
| Fracture numérique | 26 |
| Climat / sentiment d'insécurité | 27 |
| Discriminations | 27 |
| VIII. Insertion professionnelle : 5.4 % de taux de chômage dans la zone emploi fin mars 2020 | 29 |
| Jeunes adultes | 29 |
| IX. Accès et maintien dans le logement : 24 % de petits logements en 2017 (1 ou 2 pièces) | 31 |
| X. Impacts généraux de la crise sanitaire liée au Covid-19 : une fragilisation des populations bénéficiaires d'aides sociales | 33 |
| XI. Communication | 34 |
| Le CCAS de la ville de Laval renforce sa communication afin de valoriser les nombreuses innovations qu'il produit par tous les acteurs territoriaux. | |
| XII. Coordination : Le CCAS se veut acteur et coordinateur de proximité | 35 |
| XIII. Mutualisation : une mise en commun des moyens humains entre les communes l'agglomération lavalloise | 36 |
| XIV. Aller-vers Mise en place d'actions d' « aller-vers » les potentiels publics du CCAS et développement de l'accompagnement social et physique | 37 |
| Synthèse : quelques grands enjeux | 38 |
| Remerciements | 39 |

REGARDS CROISÉS

À l'occasion de la publication de cette analyse des besoins sociaux, Marie-Aleth GRARD, Présidente nationale d'ATD-Quart Monde et Florian BERCAULT, Maire de Laval, apportent leur regard croisé sur les conséquences sociales de la crise, sur la pauvreté et la jeunesse.



**Florian
BERCAULT**



**Marie-Aleth
GRARD**

Deux années ont passé depuis le début de cette pandémie mondiale. Qu'est-ce que la crise a changé selon vous sur le plan social en France ?

Florian BERCAULT, Maire de Laval :

La crise a été un accélérateur de phénomènes à l'œuvre bien avant 2020. Comme pour l'hôpital public, les maux qui rongent notre société n'ont pas attendus le virus du Covid-19 pour advenir et créer des inégalités. J'ai le sentiment qu'elles ont plutôt été renforcées par cette période. Nous l'avons constaté en Mayenne dès notre arrivée en fonction, le virus a frappé les territoires de manières inégales. C'est vrai d'un département à l'autre, d'une commune à l'autre, mais aussi d'un quartier à l'autre. Les premiers foyers de contamination que nous avons eu à gérer en Mayenne étaient concentrés dans des entreprises embauchant des travailleurs précaires, vivant souvent dans les quartiers les plus défavorisés de Laval. C'est la raison pour laquelle nous avons été parmi les premières villes en France à déployer des bus de dépistage itinérants dans les quartiers et des maraudes de prévention. On touche bien ici aux inégalités sociales liées au logement, à la promiscuité qu'il induit pour certaines familles.

Et puis il y a la solitude provoquée par les confinements et couvre-feux successifs chez celles et ceux pour qui le lien social se limitait déjà à quelques visites. C'est vrai chez les personnes âgées mais c'est aussi vrai pour certains jeunes ou pour certaines personnes privées d'emploi. Nous pouvons craindre les effets collatéraux à moyen terme de cet isolement. Beaucoup d'indicateurs confirment ce ressenti. Les services de pédiatrie et de psychiatrie de l'hôpital de Laval accueillent davantage de jeunes depuis le début de la crise, cela doit nous préoccuper. Comme le révèle cette analyse des besoins sociaux, plus de 400 jeunes lavallois de 18 à 25 ans sont sans emploi ni formation. C'est inacceptable. C'est ce type de constat qui conforte mon engagement politique et citoyen en tant que Maire. Nous avons le devoir d'agir, chacun à notre échelle. Faire plus pour ceux qui ont moins, c'est la mission que nous nous sommes donnée avec mon équipe, nous nous y employons chaque jour. Parmi les premières mesures que nous avons prises, il y a la mise en place d'une tarification solidaire de la restauration scolaire avec un repas à 1€ pour les familles aux revenus les plus modestes. Ça c'est du concret. Tout comme offrir des petits déjeuners gratuits à l'école pour les enfants les plus modestes.

REGARDS CROISÉS

Marie-Aleth GRARD, Présidente nationale d'ATD Quart Monde :

Je vous remercie de me proposer cet entretien à deux voix. La crise sanitaire a accentué les précarités. Des personnes qui vivaient de manière précaire ont subi avec le premier confinement en particulier, de plus grandes précarités qui les ont fait basculer pour une partie d'entre eux dans la grande pauvreté. Courses alimentaires plus proches et plus chères, allocations suspendues du jour au lendemain et très grosses difficultés pour joindre la Caisse d'Allocations Familiales, emploi précaire stoppé brutalement, enfants ou jeunes déjeunant tous les midis à la maison, etc... Les bureaux de poste ont été nombreux à fermer durant le premier confinement. Or c'est dans ce lieu que les personnes vont au début du mois toucher le peu d'allocations qu'elles ont pour vivre. Bureau de poste fermé = rien pour vivre. Les bureaux de la CAF peinent à rouvrir laissant les personnes sans possibilité de recourir à leurs droits, sans rien pour vivre durant de longs mois. Encore à ce jour, nombre de CAF ne sont accessibles que par Internet. Ce que veulent les personnes en précarité c'est pouvoir discuter avec « un humain » au guichet, quoi de plus normal ! Et puis les personnes très pauvres ont vite compris que du fait de leurs pathologies chroniques (vie précaire depuis trop longtemps), elles sont plus à risques que d'autres avec la COVID. Comment se protéger lorsque l'on vit dans un logement insalubre, trop petit... ? Les personnes les plus défavorisées ont été les plus touchées par le virus. Il y a eu des milliers de personnes relogées temporairement dans des hôtels,

dans des centres d'hébergement. Ces hébergements ont permis aux personnes de souffler quelques mois, mais quid de l'avenir ? Où trouver un logement pérenne ? Quand ? Où les enfants seront-ils scolarisés demain ?

Vous le voyez, la crise sanitaire a accentué les précarités pour nombre de nos concitoyens. Et ce qui est le plus inquiétant c'est que les mesures prises durant cette crise ont toujours été des mesures temporaires, aucune mesure structurelle. Ainsi, il a été proposé un chèque de 100€ par ci et un autre par là, mais ce sont bien des mesures structurelles, réfléchies avec les plus pauvres, dont notre pays a besoin pour stopper voire éradiquer la grande pauvreté.

Des grandes métropoles aux territoires ruraux, des zones péri-urbaines aux villes de taille intermédiaire, la pauvreté touche-t-elle indifféremment l'ensemble du territoire national ?

Marie-Aleth GRARD : Il y a quelques années, nous pouvions dire que la pauvreté touchait davantage les grandes métropoles que les territoires ruraux. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Les très grandes difficultés de logements sociaux dans les grandes métropoles ont poussé nombre de personnes vers de plus petites agglomérations, voire vers le rural. Mais la vie n'est pas plus facile en milieu rural, si vous n'avez aucun contact, aucun réseau ; les transports y sont encore plus compliqués. Si le logement est plus accessible, les personnes y restent malgré tout dans une situation très précaire.

Dans notre pays, 5ème puissance mondiale, il y a près de 10 millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté (environ 1000€) et parmi elles, près de 3 millions qui vivent dans la grande pauvreté. Au-delà du côté financier désastreux, vivre dans la grande pauvreté veut dire pour les personnes avoir un cumul de précarités dans les domaines du logement, de la santé, de l'emploi, de l'éducation, etc... Et c'est un long chemin pour sortir de la grande pauvreté. Un Monsieur qui y vit donnait cette définition : « la pauvreté, c'est quand tu as des problèmes d'argent, la misère c'est quand on ne te regarde même plus ».

Florian BERCAULT : Laval est une ville à taille humaine, ville-préfecture d'un département rural reconnu pour sa qualité de vie et sa proximité avec la capitale ou la côte bretonne. Pourtant ne nous y trompons pas, le niveau de vie médian de la population à Laval est de 1655€ (2017), il est inférieur de 104€ à celui observé pour la France Métropolitaine. 10% de la population à Laval vit avec moins de 884€ par mois. Là encore c'est un indicateur inférieur à la moyenne nationale. 17% de la population vit sous le seuil de pauvreté, cela représente 7790 personnes, ce n'est pas neutre. Le quartier St-Nicolas bénéficie du NPRU et, à ce titre, de moyens spécifiques. Nous y expérimentons d'ailleurs le dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée qui, j'en suis sûr, portera ses fruits. Mais je considère que les milliards du plan de relance adopté par l'État pour faire face à la crise doivent être orientés pour partie vers les quartiers. C'est la raison pour laquelle j'ai cosigné avec 100 maires de France l'appel

pour flécher 1% du plan de relance vers ces quartiers. C'est essentiel si on veut donner la même chance à chacun. Notre politique municipale part du principe que les quartiers sont partie intégrante de la ville et nous essayons, pour chaque événement ou action, de leur donner une résonance dans ces quartiers.

À l'échelle intercommunale, résoudre les disparités demande davantage de volontarisme. Chaque commune dispose de son propre centre communal d'action sociale et met en œuvre des solutions à l'échelle communale mais ça ne permet pas de faire face à tous les enjeux. Il y a des communes plus riches que d'autres. Certaines qui concentrent davantage d'habitat social que d'autres. Mais je suis convaincu que l'échelle intercommunale est une échelle pertinente pour l'action sociale, pour la prévention, pour la lutte contre les inégalités. De ce point de vue, nous pouvons donc aller plus loin. Et pour cela, nous savons pouvoir compter sur les acteurs associatifs. Ils sont bien souvent, comme nos agents, en première ligne auprès des plus fragiles. Les grands acteurs nationaux comme ATD Quart-Monde, sont un maillon essentiel de la chaîne, de par leur expertise et de par leur histoire. Si nous ne jouons pas collectif au lendemain de cette crise, nous nous privons d'une arme redoutable pour combattre les inégalités.

L'impact de la crise sanitaire que nous vivons depuis bientôt deux ans est très important sur chacune et chacun d'entre nous. Il est encore plus

criant chez les enfants et jeunes de milieu défavorisé. Comment imaginer ensemble des solutions ?

Marie-Aleth GRARD : Nous ne sommes pas égaux face à cette crise sanitaire, les enfants et jeunes de milieu défavorisé sont particulièrement impactés. Certaines familles très défavorisées aujourd'hui encore ne sortent que pour emmener leurs enfants à l'école. Ainsi, les enseignants nous le disent depuis la fin du premier confinement, nombre d'enfants et de jeunes sont revenus très marqués par cette période. Leurs blocages vis à vis de l'école s'accroissent. Les jeunes sont trop nombreux à sortir chaque année du système scolaire sans diplôme, sans formation en vue, sans avenir (plus de 100 000 en France chaque année). Nous ne pouvons rester sans rien faire. Chacune et chacun d'entre nous peut agir là où il est. Créer des liens avec les parents d'élèves que l'on ne voit jamais, se parler, s'entraider. Oser faire jouer nos enfants avec d'autres enfants qui sortent peu, trop peu. Oser discuter, dialoguer, soutenir les jeunes pour qu'ils franchissent le pas de croire en l'avenir et de s'inscrire dans une formation qu'ils auront vraiment choisie. Notre société est très cloisonnée, mais je reste persuadée que les possibles sont là et que chacun de nous peut très simplement, à son échelle, changer cela pour ne laisser personne de côté.

Florian BERCAULT : Vous pointez là un sujet majeur qui nous préoccupe et qui doit effectivement mobiliser nos énergies à tous. Après avoir accompagné la mise en place d'une ligne d'écoute téléphonique pensée par des étudiants pour

des étudiants, nous avons lancé fin 2020 un questionnaire à destination des étudiants lavallois. Force a été de constater que nombre d'entre eux se sont sentis isolés, fragilisés et en manque de lien social, ils nous l'ont dit clairement. Ce qui est vrai pour les étudiants est a fortiori encore plus vrai pour les jeunes sans emploi, ni formation dont j'ai parlé plus haut.

Je crois qu'il faut redonner une juste place aux jeunes, les reconnaître comme des citoyens à part entière. Pourquoi, parce qu'ils sont jeunes ou qu'ils ont moins de tel âge, ne pourraient-ils pas bénéficier des mêmes aides qui existent pour le reste de la population ? Ce ne sont pas des sous-citoyens ! À Laval, les jeunes bénéficient par exemple de lieux dédiés à travers nos Pôles Ados ou d'un festival J2K (Jeunesse de caractère !), autant d'occasions de créer du lien. Nous avons lancé cette année un conseil des jeunes de Laval pour leur donner encore plus de place dans la vie de la cité. Lors de la séance d'installation, 20 jeunes ont témoigné. Parmi eux, certains sont issus de l'immigration et ont eu des parcours de vie souvent chaotiques. Les voir s'exprimer avec fierté dans la salle d'honneur de l'Hôtel de ville de Laval était un moment symbolique fort.

Chère Marie-Aleth Grard, je vous remercie à mon tour d'avoir accepté cet entretien croisé qui nous permet de regarder en face la réalité sociale et de dresser dans le même temps des perspectives d'actions.

I. Introduction

L'analyse des besoins sociaux (ABS) permet à la commune de procéder à une analyse des besoins réels de sa population : familles, jeunes, personnes âgées, handicapées, personnes en difficulté... Cette première étape lance la démarche d'observation sociale sur laquelle le CCAS/CIAS doit appuyer son action.

Cadre réglementaire

Le cadre réglementaire entourant l'analyse des besoins sociaux (ABS) a initialement été posé le 6 mai 1995 (décret 95-262). Dès les origines, une fonction essentielle lui a été allouée, puisque c'est à partir d'elle que l'action sociale communale doit être conçue. Ce sont les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS) qui ont été chargés de sa réalisation, l'analyse devant porter sur l'ensemble de la population. Pendant plus de vingt ans, elle devait être renouvelée chaque année.

Le décret 2016-824 du 21 juin 2016 est venu apporter des modifications à l'exercice de l'ABS, en supprimant l'annualité de la démarche. L'ABS consiste désormais en un diagnostic sociodémographique à réaliser en début de mandat municipal en lien avec les partenaires présents sur le territoire et à assortir de possibles analyses thématiques les années suivantes.

Si la réalisation de l'ABS est une obligation légale, elle présente également une opportunité pour le développement et la cohésion des territoires.

D'une part, la réglementation en vigueur entraîne peu de contraintes pour les CCAS/CIAS : le cadre de l'ABS est très souple et offre une grande liberté dans ses modalités de réalisation, la méthodologie à suivre, la forme et le contenu de ses résultats...

D'autre part, l'ABS offre une occasion précieuse à l'ensemble des acteurs de se rassembler autour d'un projet global pour le territoire, afin de faire progresser ensemble les réponses apportées aux besoins des habitants. L'ABS revêt donc une valeur considérable pour alimenter la dynamique partenariale et engager une réflexion stratégique sur un programme d'actions cohérent à construire ensemble pour le bien-vivre de tous.

► Pour les élus :

L'ABS représente pour les élus un guide précieux pour construire et mettre en œuvre un programme politique. Elle leur procure un éclairage essentiel sur le territoire, en permettant de disposer de données précises pour objectiver les enjeux du territoire et donc confirmer ou réfuter des hypothèses de travail. Ceci permet d'obtenir une vision fine des besoins de la population et ainsi d'orienter les politiques pour y apporter une réponse satisfaisante.

Elle constitue ainsi un outil d'aide à la décision pour les élus, à l'orientation et aux choix budgétaires, car elle permet de mieux comprendre et appréhender les réalités sociales du territoire.

► Pour les professionnels des communes ou intercommunalités :

Pour les agents des communes ou intercommunalités, l'ABS constitue un outil de dialogue et de travail commun avec les élus sur les projets à entreprendre au service des habitants. Elle permet d'alimenter les projets de données de cadrage afin que ceux-ci soient calibrés le mieux possible aux besoins des habitants.

► Pour les acteurs du territoire :

L'analyse de besoins sociaux est une occasion de rencontrer et d'échanger avec les acteurs publics ou/et privés du territoire. La participation à l'ABS permet de mieux connaître les actions de chacun et de confronter les différentes visions des besoins des habitants (visions globales ou à l'inverse plus ciblées lorsque le partenaire intervient sur un champ précis aide alimentaire, dépendance, santé, insertion professionnelle...). L'ABS se nourrit du croisement de ces regards propres à chaque type d'acteurs et cette collaboration peut s'avérer très utile pour éviter le déploiement d'actions redondantes. À travers elle s'opère la construction d'un même projet social territorial cohérent, dans lequel tous les acteurs trouvent leur utilité et complémentarité.

De plus, l'analyse des besoins sociaux offre l'opportunité de valoriser les actions sociales auprès des autres acteurs sociaux du territoire.

► Pour les habitants :

Le rapport d'ABS a le statut de document administratif, auquel toute personne peut demander l'accès. Les données qu'il comporte peuvent enrichir la compréhension des enjeux stratégiques à l'œuvre sur le territoire et procurer des informations utiles sur des établissements, services ou activités qui ne seraient pas bien identifiés par la population.

Aussi, l'intérêt de l'analyse des besoins sociaux est qu'elle ne se limite pas à la présentation de données statistiques mais, en plus, permet d'identifier des besoins sociaux de la population et d'élaborer des actions en rapport avec ses besoins.

Méthodologie de la démarche du CCAS de Laval

Afin de respecter le cadre réglementaire, le CCAS de Laval a engagé au second semestre 2020 la réalisation de son analyse des besoins sociaux pour le mandat 2020-2026. Suite à un appel d'offres, le cabinet Compas a été retenu pour accompagner le CCAS dans cette démarche.

Dans un premier temps, le cabinet Compas a réalisé une analyse socio-démographique très complète du territoire¹.

Un comité de pilotage a été mis en place, constitué du maire-président du CCAS, de la vice-présidente du CCAS, d'élus municipaux et de la direction du CCAS. Celui-ci était chargé d'accompagner les travaux du cabinet Compas et de donner les orientations de travail.

Afin de donner à cette analyse une dimension partenariale, de nombreux acteurs sociaux et médico-sociaux du territoire ont été sollicités pour enrichir les travaux de leurs témoignages, problématiques et enjeux identifiés. L'ensemble des communes de l'agglomération ont également été invitées à participer à cette démarche en faisant état des problématiques rencontrées à leur échelle. Ce travail partenarial a notamment été réalisé par le biais d'un questionnaire adressé à l'ensemble de ces acteurs.

Après analyse de ces différents éléments, un séminaire des élus municipaux de Laval s'est réuni pour étudier les enjeux mis en évidence par l'analyse socio-démographique et les informations transmises par les partenaires, et ainsi définir ses orientations politiques prioritaires.

Ainsi, le CCAS de Laval présente une analyse des besoins sociaux mettant en évidence les enjeux majeurs du territoire, sur la base de l'analyse socio-démographique très complète réalisée dans un premier temps, mais également nourrie des remontées de terrain des différents partenaires du territoire. Cela permet de conforter sa dynamique permanente de renouvellement des objectifs et d'amélioration de la qualité du service rendu auprès des usagers et de la population.

¹annexée au présent document

II. Les chiffres clés de l'agglomération



113 590
habitants en 2017

8%
de nouveaux habitants dans année



15 640
familles avec enfant(s)

31%
des ménages

3285
familles monoparentales



28 790
personnes âgées de 60 ans et plus
en 2017

25%
de la population



1 766 €
de niveau de vie médian
en 2017

11 950
personnes vivant
sous le seuil de pauvreté

+ 109 €
d'augmentation du niveau de vie
entre 2012 et 2017

11 %
de pauvreté en 2017

55 760
actifs occupés en 2017

14 %
sont des cadres
ou prof. Intel.sup.

Source : compas

Les chiffres clés de la commune



49 730
habitants en 2017

- 190
habitants par an entre 2012 et 2017

9 %
de nouveaux habitants dans année



5 900
familles avec enfant(s)

23 %
des ménages

1 980
familles monoparentales



13 300
personnes âgées de 60 ans et plus en 2017

27% de la population

15100
60 ans et plus en 2032



1 655 €
de niveau de vie médian
en 2017

7 800
personnes vivant
sous le seuil de pauvreté

+ 112 €
d'augmentation du niveau de vie
entre 2012 et 2017

17 %
de pauvreté en 2017

34 940
actifs occupés en 2017

17 %
sont des cadres
ou prof. Intel.sup.

Source : compas

III. Dynamique démographique :

- 190 habitants par an entre 2012 et 2017

► Les enseignements du portrait social

La ville de Laval est un territoire en décroissance démographique, elle est passée sous le seuil des 50 000 habitants depuis 2012 malgré un solde naturel positif (plus de naissances que de décès).

Le solde migratoire (différence entre les arrivants de nouveaux habitants et les départs) est négatif depuis le milieu des années 1970. La dynamique territoriale de l'agglomération est portée par les communes du pourtour de la ville centre. Les naissances ont tendance à diminuer et les couples parentaux et les ménages accédant à la propriété sont plus nombreux à quitter la commune qu'à la rejoindre. Le renouvellement de la population se fait à hauteur d'un habitant sur dix chaque année, avec une mobilité plus importante dans le parc locatif privé (un habitant sur quatre).

La ville joue un rôle d'accueil des familles monoparentales, plus nombreuses parmi les nouveaux arrivants que les partants.

La ville accueille également beaucoup plus de personnes seules qu'elle n'en voit quitter le territoire.

► Les enjeux et questionnements

Quelle attractivité du territoire ? Comment permettre aux familles avec enfants de rester sur la commune ? Quelle interaction avec les autres communes de l'agglomération sur cette question des mobilités résidentielles ? Quels sont les facteurs d'attractivité de la ville et les motifs de départs des habitants quittant le territoire ? L'offre de logements est-elle en adéquation avec l'évolution des structures familiales ?

■ attractivité / logement / accueil des familles / monoparentalité

IV. Parentalité :

34 % des familles monoparentales en 2017

► Les enseignements du portrait social

Le nombre de familles avec enfants habitant à Laval a diminué. Pourtant le nombre et la part des familles monoparentales est en augmentation, celles-ci représentent désormais une famille sur trois. Au sein de ces familles monoparentales, les enfants sont plus souvent des adolescents que de très jeunes enfants. Plus l'âge augmente, plus la probabilité de vivre au sein d'une famille monoparentale augmente (entre 30 % et 40 % des adolescents sont concernés à partir de 11 ans).

Plus de 2 100 enfants mineurs présentent des critères de fragilité cumulés². Ils représentent 20 % des enfants sur la ville. Ils se répartissent sur l'ensemble des quartiers et représentent 775 enfants dans les quartiers Murat-Mortier, Pavement et Kellerman.

Le lien à l'activité des parents de jeunes enfants (moins de 3 ans) révèle une sous-représentation des taux de bi-activité, et d'activité des monoparents. L'offre en termes de modes de gardes en établissements du jeune enfant apparaît supérieure à la moyenne nationale avec 23 places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans. Les places d'accueil chez les assistantes maternelles portent à 70 % le taux de couverture en modes de garde pour les enfants de moins de 3 ans, soit un taux inférieur à la moyenne de Laval Agglomération. Ces taux de bi-activité parentale, et d'activité des monoparents sont également inférieurs aux moyennes des territoires englobants pour les enfants d'âge scolaire.

« L'accompagnement scolaire dans le cadre du PRE est un travail d'équipe et de confiance avec les parents. Nous ne faisons rien sans l'engagement et le soutien de ces derniers. Quels que soient leurs difficultés (langue, niveau scolaire...), ils sont la base de la réussite scolaire de leurs enfants et c'est à nous de le leur rappeler, ainsi qu'à leurs enfants. Être parent, c'est tout mettre en place pour que son enfant soit bien dans sa vie et ceci passe par l'intérêt du parent sur la scolarité, la réussite et l'épanouissement de son jeune. Il est important de communiquer avec les parents sur le contenu des séances, l'évolution du travail du jeune, pour cela, nous faisons régulièrement des points avec eux. Nous sommes un moyen humain qui aide le parent à reprendre confiance dans son rôle et sa place car la scolarité pour un certain nombre est source de dévalorisation et de peurs. Enfin, nous mettons en place des temps forts où les parents sont conviés. C'est un temps où l'on voit le parent et c'est souvent source d'échange. Ceci peut permettre de mettre en place des suivis (orthophonie, ophtalmologique, social...), des conseils pour l'accès aux loisirs (sport, vacances...) et de connaître les autres membres de la famille. »
Isabelle R., accompagnateur scolaire du programme de réussite éducative »



² indice de vulnérabilité : cumul de 4 des 7 facteurs de risques suivants : vivre dans une famille monoparentale / vivre dans une famille nombreuse / vivre au sein d'une famille où tous les parents ont un bas niveau de formation / vivre dans une famille comptant au moins un parent se déclarant au chômage ou occupant un emploi précaire / vivre dans une famille sans aucun adulte actif en emploi / vivre en appartement locatif dans un immeuble ancien / vivre dans un logement surpeuplé



► Les enjeux et questionnements

Quelles sont les réponses apportées en termes d'accompagnement à la parentalité pour les parents de jeunes enfants, mais également pour les parents d'adolescents, souvent moins connus des structures et services du territoire ?

Quel accompagnement du parcours scolaire pour les enfants présentant des difficultés socio-économiques et quelle adaptation des moyens aux volumes d'enfants concernés selon les quartiers ?

L'offre en termes de modes de gardes est-elle suffisante ou représente-elle un frein à l'accès à l'emploi pour certains parents ? Qu'en est-il de l'offre d'accueil en péri-scolaire et extra-scolaire ?



Chaque mercredi après-midi, à l'épicerie sociale, les familles sont invitées à jouer avec leur(s) enfant(s). Pour certains parents, le fait de se poser un temps avec son enfant autour d'un jeu de plateau ou de construction peut demander des efforts. Il n'est pas commun pour certaines familles de jouer avec son enfant. Dès la première rencontre, il est important de prioriser l'accueil pour une mise en confiance afin de favoriser le lien et de susciter l'envie de jouer et de revenir avec les enfants. Les retours sont positifs parce que les familles découvrent une autre façon de partager des moments ensemble dans la convivialité et le partage. Le fait de sortir de chez eux, de rencontrer d'autres parents, de partager et d'échanger sur leur rôle parental permet de prendre du recul et d'apaiser certaines tensions au sein des familles ».

Virginie L., conseillère en économie sociale et familiale

IV. Parentalité

■ modes de gardes / accueil péri-scolaire et extra-scolaire / accompagnement à la parentalité / accompagnement scolaire / adolescents

► Les observations de terrain

Les problématiques de garde d'enfants pour les familles et en particulier les familles monoparentales sont soulevées comme un frein à l'insertion professionnelle. Il y a un besoin d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif.

► Les perspectives de travail et d'évolution

Propositions des partenaires :

Construction d'une « box parentalité » (documents sur le sommeil, l'alimentation, les activités ludiques...) et mise en place de temps d'échanges ;
Mettre en place des Olympiades des quartiers.



Action du CCAS

Le programme de réussite éducative est un dispositif porté par le CCAS et qui relève du Contrat de ville, car il est axé sur les quartiers prioritaires politique de la Ville. Le PRE garantit un accompagnement personnalisé, par une équipe pluridisciplinaire (psychologue psychologue clinicien, animateurs, accompagnateurs scolaires, accompagnateur familial, orthophoniste ...) auprès d'enfants et de jeunes en difficultés de 2 à 16 ans par des professionnels. Il accompagne en moyenne 150 enfants et leur famille par an.

L'épicerie sociale du CCAS propose également des actions d'accompagnement à la parentalité, du fait du nombre important de familles (pour beaucoup monoparentales) accueillies à l'épicerie sociale.

V. Vieillesse :

11 % de la population âgée de 75 ans et + en 2017

► Les enseignements du portrait social

La ville de Laval a connu un vieillissement de sa population sur les dernières années. Les 60 ans et plus représentent 27 % de la population soit 3 points de plus qu'au niveau national et regroupent 13 300 personnes en 2017. Ces populations sont sur-représentées sur la ville par rapport à la tendance nationale.

Un tiers des personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile vivent seules, chez les moins de 80 ans. Elles sont une sur deux parmi les 80 ans et plus.

Ces générations correspondent aux générations issues du baby-boom, des générations nombreuses. C'est pourquoi le vieillissement de la pyramide des âges va se prolonger dans les années à venir avec le passage parmi les générations les plus âgées des générations issues du baby-boom (elles entreront dans la classe d'âge des 85 ans et plus à partir de 2030).



Je suis auxiliaire de vie depuis 13 ans et j'aime mon métier. Il contribue au maintien à domicile de personnes âgées et handicapées. Notre objectif est de permettre à la personne de vivre heureuse et en toute sérénité à son domicile. Le relationnel et la communication sont très importants. Pour faire ce métier, il est important d'avoir quelques qualités humaines : être discret, disponible, ponctuel, bienveillant et souriant. J'apprécie l'enrichissement qu'apporte le fait de travailler auprès de personnes âgées, elles font partager leur expérience et nous donnent parfois de petites astuces de leur époque. Si je devais encourager les jeunes à devenir auxiliaire de vie, je leur dirais que c'est une vraie richesse de se sentir utile. L'alternance leur permet en plus de découvrir ce métier en étant accompagné par des professionnelles tout au long de la découverte des missions.»

Fatiha M., auxiliaire de vie

V. Vieillesse

L'augmentation du nombre de personnes âgées et très âgées dans les années à venir va s'accompagner d'une augmentation des volumes et proportions de personnes vivant seules et d'une diminution des aidants informels sur le territoire. Cette diminution attendue des aidants potentiels risque d'être accentuée par une diminution de leurs disponibilités compte tenu de l'augmentation de l'âge de départ à la retraite et des taux d'activité des seniors.

830 personnes âgées de 75 ans et plus présentent des critères de fragilité cumulés³. Ils représentent 18 % des 75 ans et plus sur la ville. Ils se répartissent sur l'ensemble des quartiers et représentent plus de 80 personnes dans les quartiers Les Fourches et Kellermann.

► Les enjeux et questionnements

- Quels accompagnements de l'évolution des besoins des personnes âgées du territoire ?
- Quel accompagnement des aidants ?
- Quelles réponses en termes d'adaptation des logements ?
- Quel parcours résidentiel pour les personnes âgées ?
- Quelles réponses pour faciliter le maintien à domicile ? Comment favoriser le lien social ?



Au sein des EHPAD du CCAS, nous essayons de répondre au mieux aux besoins de nos résidents à l'aide d'une équipe pluridisciplinaire (équipe soignante, kiné, médecin...). Nous accueillons régulièrement des personnes en hébergement temporaire dont l'objectif est de permettre à la personne de retourner à son domicile avec des aides adaptées à ses besoins, (notamment en lien avec le SSIAD du CCAS), ou permettre à l'aidant de se reposer. Il est pour nous essentiel d'accompagner nos résidents dans le respect de leur dignité, leur sécurité et leur confort »,

Margaux C., infirmière en EHPAD

■ isolement / dépendance / aidants / lien social / inter-générationnel / adaptation des logements / parcours résidentiel / mobilité



Action du CCAS

Le CCAS gère une plateforme de services en direction des personnes âgées en perte d'autonomie : services de maintien à domicile, de soins infirmiers à domicile, service polyvalent d'aide et de soins à domicile, pôle accueil aidants-aidés, équipe d'appui en adaptation et réadaptation et EHPAD (hébergement temporaire ou permanent).

Le service maintien à domicile accompagne 900 bénéficiaires par an dans les tâches de la vie quotidienne. Ce service propose également le portage de repas à domicile et de la téléassistance.

Le service de soins infirmiers à domicile assure les soins de personnes âgées ou en situation de handicap et dispose de 97 places.

Près de 85 personnes fragiles et dépendantes bénéficient du service coordonné d'aide et de soins (SPASAD).

Il existe une forte demande auprès de ces services, qui sont contraints de mettre en place des listes d'attente, du fait des besoins et difficultés de recrutement de personnel.

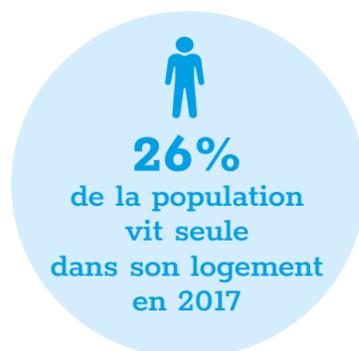


Lutte contre l'isolement

► Les observations de terrain

L'isolement, accentué en période de crise sanitaire, constitue une problématique majeure, notamment pour les personnes âgées. Les difficultés de mobilité des personnes fragiles physiquement ou psychologiquement viennent accentuer les problématiques d'isolement. L'absence de transport dans le milieu rural renforce l'isolement. Cette problématique de la mobilité revient régulièrement.

La question du lien social et de l'utilité sociale (notamment pour les personnes âgées) est relevée. L'isolement a un impact sur la santé mentale.



Les aidants se sentent isolés par rapport à la maladie de leur aidé. En effet, les personnes malades ne souhaitent pas faire d'activité à l'extérieur car elles ont peur du regard des autres, la maladie d'Alzheimer fait peur. En venant au pôle, elles apprécient le regard bienveillant, sans jugement sur la maladie, l'écoute des équipes, la convivialité, bénéficier d'une oreille attentive. L'accompagnement proposé par les professionnels du pôle leur apporte un sentiment de sécurité, les aidants demandent de pouvoir discuter, de se retrouver autour d'activités simples. Au sein du pôle, des liens se créent entre aidants, car ils vivent la même situation. On constate des effets positifs sur le moral des personnes âgées que nous accompagnons : elles sont détendues, retrouvent le moral et une meilleure ambiance à la maison après l'activité. Tout ce travail évite que l'état de la personne ne se dégrade tout en respectant un rituel qui est aussi très important pour les personnes malades dans les cycles d'activité. Pour toutes ces raisons, je me sens épanouie dans mon travail et j'ai le sentiment d'être utile »

Anita A., animatrice spécialisée en gérontologie

V. Vieillesse

► Les perspectives de travail et d'évolution

L'orientation vers des actions inter-générationnelles pourrait être une réponse aux problématiques d'isolement mais également à la fracture entre les générations.

Les liens de proximité (exemple de la distribution de masques au moment du déconfinement de mai 2020) apparaissent comme des facteurs de lutte contre l'isolement.

Le développement de service du type RESO'AP (service accompagné de transport des personnes âgées) est à encourager.

Il est également proposé de développer des partenariats entre les professionnels de santé ou les communes et les actions «sport-santé» portées par la Retraite sportive Laval-Agglomération.

Par ailleurs, un manque de formation des bénévoles accompagnant le public des seniors est observé.



Action du CCAS

Le CCAS mène diverses actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Le service maintien à domicile dispose d'un service dédié à l'animation pour ses bénéficiaires âgés ou en situation de handicap, qui propose des activités de loisirs et sorties culturelles pour les personnes les plus isolées qui nécessitent un accompagnement renforcé (mobilité, risque de chute ...). La plateforme d'accompagnement et de répit offre un lieu d'accueil, d'information et de soutien pour les aidants des personnes confrontées à une maladie neurodégénérative sur le territoire du centre de la Mayenne. Dans ce cadre, il développe des activités conviviales de lien social et de bien-être pour prévenir le risque d'épuisement. Plus de 400 aidants fréquentent la plateforme de répit chaque année.

Les usagers bénéficient des services de portage de livres de la bibliothèque municipale, qui fait appel à des jeunes en service civique, coordonnés par Unis-cité.

Par ailleurs, le CCAS tient un registre des personnes isolées afin d'assurer une veille en cas d'épisode de canicule. Ce registre a également été très utilisé dans le cadre des appels quotidiens auprès de personnes âgées isolées pendant la crise sanitaire.



Prévention de la perte d'autonomie

► Les observations de terrain

France Alzheimer propose de nombreuses interventions à destination des personnes âgées et de leurs aidants. L'association met en évidence les difficultés pour les proches de faire face et d'accepter la maladie, savoir à qui s'adresser, obtenir des renseignements et du soutien. Le risque du repli et d'enfermement apparaît important.

L'attractivité des métiers du maintien à domicile est une problématique importante dans le cadre de la réponse aux besoins de la population vieillissante.



En tant qu'ergothérapeute, j'apporte des conseils auprès des personnes de plus de 60 ans, pour se maintenir en bonne santé et éviter les chutes. Je fais essayer ou je prête des aides techniques pour compenser la basse vision (loupe...), l'audition ou la mobilité (déambulateur adapté...). Je conseille sur les adaptations du logement (baignoire en douche...) et j'accompagne le montage financier des dossiers de demande. Je connais bien les services et les aides de proximité pour informer et relayer la personne dans ses différents besoins et projets (transport et mobilité, loisirs, répit...).

Rachel B., ergothérapeute

V. Vieillesse

► Les perspectives de travail et d'évolution

Le développement d'actions de prévention est évoqué (jardins thérapeutiques, séances de socio-esthétique...).

Les réponses mises en œuvre dans le Pays basque ou dans le département du Haut-Rhin, permettant un système d'alerte pro-actif sont évoquées.

Le positionnement de communes en pôles ressources concernant le bien-vieillir est proposé.

L'adaptation de l'offre de services à destination des personnes âgées et en situation de handicap est à prolonger, avec une diversification de la palette de services.



Action du CCAS

Le CCAS propose des interventions spécialisées d'assistants de soins en gérontologie auprès de personnes présentant des troubles neuro-dégénératifs récemment diagnostiqués à travers l'équipe mobile Alzheimer et les professionnels du SPASAD. La plateforme de répit des aidants propose de nombreux dispositifs visant à freiner et à accompagner l'évolution des troubles et soutenir la qualité de vie à domicile des couples aidants-aidés. Le CCAS est aussi porteur d'une équipe d'appui en adaptation et réadaptation (EAAR) qui propose des conseils gratuits en ergothérapie et une écoute par des psychologues. Elle vise à favoriser le parcours de la personne âgée vivant à domicile et ainsi prévenir les hospitalisations. L'hébergement temporaire proposé en EHPAD ou en unité protégée, notamment en sortie d'hospitalisation, peut être une solution pour prévenir la perte d'autonomie. Le CCAS s'inscrit dans la réflexion sur l'EHPAD hors les murs et a répondu dans ce cadre à l'appel à manifestation d'intérêt DIVADOM de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire relatif à l'expérimentation de dispositifs innovants de vie à domicile pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

VI. Santé, handicap et accès aux soins :

11 % de la population âgée de 75 ans et + en 2017

► Les enseignements du portrait social

Le nombre d'adultes et d'enfants couverts par une allocation handicap (allocation d'éducation de l'enfant handicapé et allocation adulte handicapé) est supérieur à la moyenne nationale. La ville dispose de services et établissements d'accueil des enfants et adultes en situation de handicap de type hébergement, services à domicile et ambulatoires et travail protégé pour adultes.

Au vu du profil de la population (structure par âge, lien à l'emploi, taux de pauvreté), l'indice de besoins potentiels en santé apparaît proche de la moyenne nationale avec des besoins accentués dans les quartiers Pavement, Kellermann, les Fourches et Murat-Mortier.

La densité médicale est inférieure à celle observée en moyenne dans l'agglomération sauf chez les ophtalmologistes et chirurgiens-dentistes. Parmi les médecins généralistes, 42 % sont âgés de 60 ans et plus.



Je suis psychologue à l'équipe d'appui en adaptation et réadaptation et j'accompagne les bénéficiaires face à l'annonce d'un diagnostic, face à l'évolution de la maladie, et plus globalement dans l'acceptation de la perte d'autonomie. J'assure un soutien psychologique à domicile auprès de personnes qui affrontent une épreuve fragilisant leur maintien à domicile. Lors d'un accompagnement suite à la perte d'un proche, mes interventions à domicile permettent à la personne de raconter son histoire et de travailler ensemble sur l'après (nouvelles habitudes de vie) et ainsi lui proposer des solutions pour prévenir l'isolement social (réseaux de bénévolat, associations spécifiques, activités de loisirs et sportives,...). Les interventions de soutien psychologique sont essentielles dans la prévention de l'épuisement des aidants. L'aidant doit pouvoir s'octroyer du temps qui lui est propre, tout en confiant son proche sereinement. J'écoute, je rassure. J'informe également l'utilisateur sur les activités de lien social qui sont à proximité de son domicile. »

Élisabeth L., psychologue

VI. Santé, handicap et accès aux soins

Le vieillissement de la population observé et attendu révèle un besoin croissant en terme de réponse médicale et souligne la problématique de l'accès aux soins pour les populations âgées notamment, avec, au-delà de l'offre de soins sur le territoire, les questions relatives à l'éloignement et à la mobilité.

► Les enjeux et questionnements

Quel accès aux soins ? Quelle mobilité pour l'accès aux soins ? Quel accompagnement à domicile ? Quelles réponses aux problématiques d'urgence ?

► Les observations de terrain

Les professionnels sont parfois démunis face aux conduites à risque et aux problèmes de consommation de produits de leurs usagers. Ils manquent de repères et de capacités d'agir. à la problématique des addictions s'ajoute celle de la santé mentale.

Une pénurie de médecins, de spécialistes, et à venir de professions paramédicales et d'aides à domicile est observée. Celle-ci est accentuée par la problématique des transports.

Un manque de praticiens ou un manque d'information des praticiens sur les questions spécifiques concernant le public LGBTQI est observé.

Un manque de pédo-psychiatres est également repéré.

► Les perspectives de travail et d'évolution

En réponse à la pénurie de l'offre médicale, la mise en œuvre d'une « continuité territoriale » est proposée.



Action du CCAS

Le SSIAD-SPASAD du CCAS accompagne de plus en plus de personnes en situation de handicap de moins de 60 ans, en lien avec les acteurs sociaux, médicaux et médico-sociaux du territoire.

Le service maintien à domicile intervient également auprès des personnes handicapées. Pour pouvoir s'adapter au mieux aux besoins de ce public, le service a élargi ses horaires d'interventions, de 6h00 à minuit.

La qualité des interventions domicile a valu au service maintien à domicile d'être le premier organisme public en France à recevoir la certification « Cap'handéo service à la personne ».

En matière d'accès aux soins, le CCAS participe à plusieurs instances de coordination des soins, et participe également au fonctionnement du centre de santé Henri Dunant, qui propose des consultations de médecins généralistes auprès de personnes n'ayant pas de médecin traitant.

VII. Précarité :

17% de la population vit sous le seuil de pauvreté et 27 % de la population en fragilité financière en 2017

► Les enseignements du portrait social

Le niveau de vie des populations révèle une sur-représentation des populations des ménages modestes et pauvres, avec, parmi les 7 800 personnes vivant sous le seuil de pauvreté (17 % de la population), une majorité de familles avec enfants et une forte sur-représentation des familles monoparentales (le taux de pauvreté y est de 37 %).

Un creusement des écarts de niveaux de vie entre les populations les plus riches et les populations les plus pauvres s'observe sur les dernières années. Pour autant, les niveaux de vie des populations les plus riches restent inférieurs au niveau relevé en France métropolitaine. Ce creusement des écarts, observé également entre les quartiers, peut générer une augmentation du sentiment de pauvreté et d'inégalités.

18 % de la population appartient à la catégorie des ménages médians (disposent d'un niveau de vie compris entre 1 562 € et 1 909 € par mois).



Les aides sociales du CCAS permettent de soutenir les lavallois en difficultés financières pour qu'ils puissent faire face à leurs besoins de première nécessité. Celles-ci sont souvent à caractère alimentaire mais peuvent également permettre le financement de frais relatifs à la santé, de frais de mobilité pour aller ou se maintenir dans l'emploi ou encore de certaines dettes ».

Stéphanie B., conseillère en économie sociale et familiale

VII. Précarité

L'intensité de la pauvreté est plus importante chez les personnes seules dont les populations pauvres vivent avec un niveau de vie plus éloigné du seuil de pauvreté que les autres catégories de ménages : la moitié des personnes seules, vivant sous le seuil de pauvreté, subsiste avec moins de 813 € par mois.

La grande pauvreté (moins de 867 € par mois) concerne 20 % des habitants vivant en famille monoparentale, 10 % des personnes vivant seules, 9 % de celles vivant en couple parental et 5 % des habitants vivant en couple sans enfant. La très grande pauvreté (694 € par mois) concerne 8 % des personnes vivant en famille monoparentale, et 5 % de celles vivant seules ou en couple parental.

Quels que soient les quartiers, des plus pauvres aux plus riches, les revenus disponibles des ménages dépendent majoritairement de leurs revenus d'activité : la part des revenus issus de l'activité salariée ou non dépasse systématiquement 50 %.



Le RSA est un dispositif permettant aux personnes de percevoir un revenu minimal et de bénéficier d'un accompagnement. Cet accompagnement va permettre de travailler divers domaines: le logement, l'insertion sociale et/ou professionnelle, la santé... Le but étant de lever les freins et de favoriser leur insertion ».

Aline D., conseillère en économie sociale et familiale

On note par ailleurs, parmi les personnes dont les principales sources de revenus proviennent de leur activité (salaires et traitements), 15 % de personnes vivant sous le seuil de pauvreté (que l'on pourrait qualifier de travailleurs pauvres), ce taux atteint 25 % si l'on considère le seuil de pauvreté + 200 € (populations fragiles). 17 % de la population vivant principalement d'une activité non salariée vit sous le seuil de pauvreté. Ce taux atteint 58 % chez celles dont la principale source de revenus est issue des allocations chômage.

La population des demandeurs d'asile n'est pas comptabilisée parmi les populations à faibles niveaux de revenus décrites ci-dessus. Pourtant, elles appartiennent aux populations les plus précaires. Le Spada de Laval (structure de premier accueil des demandeurs d'asile) comptabilise 388 personnes accueillies sur la ville en 2019 parmi lesquelles 50 familles, 309 personnes isolées et 14 % de moins de 25 ans. Une majorité de personnes (65 %) est originaire de Guinée et d'Azerbaïdjan (18 %).



► Les enjeux et questionnements

Quelles sont les réponses apportées aux populations les plus fragiles ? Qu'en est-il des effets de seuils et des populations peu connues des services de la ville ? Comment la tarification des services répond-elle aux disparités de niveaux de vies des populations ? Les classes moyennes sont-elles bénéficiaires des actions de solidarité portées par les acteurs du territoire ?

► Les observations de terrain

Des partenaires font état de discriminations pour l'accès à l'emploi, à la santé, la scolarisation... subies notamment par les personnes de la communauté du voyage.

Par ailleurs, le public LGBTQI relate des problématiques rencontrées fréquemment : isolement, violences, et exclusions, avec une augmentation du nombre de demandeurs d'asile parmi ce public.

■ tarification des services / solidarité / travailleurs pauvres



Action du CCAS

Le CCAS assure le traitement des demandes d'aide sociale légale, comprenant à la fois les placements en établissements pour personnes âgées ou handicapées, les obligations alimentaires, les demandes d'allocation solidarité aux personnes âgées ...

Il assure aussi l'aide sociale facultative et délivre chaque année plus de 100 000 € à ce titre. Ces aides permettent à des personnes ou à des familles en précarité confrontées à des difficultés majeures ponctuelles de bénéficier des aides et dispositifs prévus par le règlement d'aide sociale du CCAS. Des aides de secours d'urgence sont également attribuées à hauteur de 45 000 € par an.

L'épicerie sociale du CCAS apporte une aide alimentaire en s'inscrivant dans une démarche d'accompagnement des bénéficiaires. Les usagers accueillis à l'épicerie sociale sont intégrés dans des actions collectives favorisant l'insertion socio-professionnelle.

Sur la base d'une convention avec le Conseil départemental, les travailleurs sociaux du CCAS assurent aussi l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA socle, ainsi que dans le cadre du service territorial d'insertion du Département.

Le CCAS procède aux élections de domicile afin de permettre aux personnes qui ne peuvent déclarer de domicile ou d'adresse, de recevoir leur courrier et d'accéder à des droits et prestations.

VII. Précarité

Accès aux droits

► Les observations de terrain

La non prise en compte des spécificités du public voyageur ne leur permet pas d'accéder au droit commun (chèque énergie, APL...). La prise en compte du lieu de stationnement plutôt que celui de l'élection de domiciliation accentue cette difficulté d'accès aux droits.

Les difficultés de certains pour lire et écrire renforcent la honte et l'isolement et ne permet pas à tous d'accéder à leurs droits, tout comme la peur du jugement et la honte de devoir solliciter l'aide alimentaire.

La méconnaissance des droits est également évoquée pour les publics en précarité. Des problématiques autour du non-recours (droits non ouverts) et des délais des procédures administratives pour l'ouverture de droits sont relevées à plusieurs reprises.

L'absence de Maison France services sur le territoire est observée.

L'impossibilité de proposer une réponse pour les personnes en situation irrégulière est une difficulté importante pour les acteurs, comme l'absence de réponse en matière de logements pour les publics les plus marginaux.

► Les perspectives de travail et d'évolution

Des partenaires ont proposé la mise en place d'actions de prévention auprès des personnes originaires de Laval, Laval-Agglomération et de la Mayenne pour éviter qu'elles ne se retrouvent à la rue.



Ce type d'accompagnement peut soulever de l'appréhension auprès des ménages, car il n'est pas aisé de dévoiler et d'échanger sur son budget. Il est essentiel d'instaurer une mise en confiance en évitant le jugement et la correction. Cela peut apporter aux familles un soutien dans la gestion du budget, une prise de conscience de son mode de fonctionnement budgétaire, une aide à la mensualisation des charges et parfois des dettes, ou encore un appui à la constitution d'un dossier de surendettement ».

Virginie L. conseillère en économie sociale et familiale



Action du CCAS

Le CCAS propose un accompagnement éducatif budgétaire (AEB) pour les bénéficiaires (notamment de l'épicerie sociale) qui en ont besoin. Il s'agit d'une méthode d'accompagnement qui permet au ménage de lui donner les moyens de faire face à sa situation, de devenir autonome et d'être acteur dans la gestion de son budget, tout en tenant compte de la réalité de son fonctionnement.

Par ailleurs, le service aide sociale accompagne les habitants pour faire valoir leur accès aux droits. Il tient également une permanence à la maison de quartier de Saint-Nicolas.





Fracture numérique

► Les enseignements du portrait social

Au vu du profil de la population (structure par âge, lien à l'emploi, taux de pauvreté, niveaux de formation...), l'indice de risque de rupture face au numérique apparaît proche de la moyenne nationale avec des risques accentués dans les quartiers Murat-Mortier, Kellermann, les Fourches et les Pommeraies. Ces risques de rupture face au numérique sont également repérés par les acteurs du territoire, pour les personnes âgées dans le cadre des démarches d'accès aux droits, mais également pour les jeunes dont l'usage du numérique ne correspond pas aux connaissances nécessaires (difficultés relatives aux démarches administratives) et à l'utilisation des outils adaptés (usage du smartphone plutôt que de l'ordinateur) à l'accès aux droits.

Les populations dont les usages du numérique au quotidien pour l'accès aux droits et à l'information sont indispensables sont les populations dont les ressources financières en dépendent (pour les actualisations de dossiers administratifs relatifs aux indemnités chômage, aux prestations...) et

les parents, dans le cadre des échanges avec les établissements et enseignants (bulletins scolaires, notes, inscriptions aux services périscolaires...). Pour cette population (parents et populations dont les ressources dépendent des prestations sociales ou des allocations chômage), l'usage nécessaire du numérique pour l'accès aux droits apparaît légèrement inférieur à la moyenne nationale sur la ville de Laval, avec des variations par territoire également, mettant en avant les besoins importants dans les quartiers Pavement, Kellermann, les Pommeraies, les Fourches et Hilard.

► Les enjeux et questionnements

Quels sont les accompagnements proposés en matière d'accès au numérique, qu'il s'agisse de la formation à l'usage du numérique en réponse à l'illectronisme, de l'accompagnement dans la réalisation des démarches administratives, de la mise à disposition de l'outil (ordinateurs ou imprimantes) ou du financement de l'équipement et de l'abonnement ?

■ illectronisme / ateliers de formation / accompagnement / équipement et abonnement / accès à l'outil

VII. Précarité

► Les observations de terrain

Les acteurs notent que l'accès au droit commun passe de plus en plus par le numérique, ce qui peut constituer un frein matériel et financier pour le public en insertion notamment. Des appréhensions sur l'usage de l'informatique par les plus vulnérables sont également mises en avant.

L'accès au numérique via le téléphone portable n'est pas suffisant pour la réalisation des démarches auprès des services publics, l'absence d'ordinateur est problématique. Ainsi la dématérialisation de la plupart des services pose problème à ceux qui ne maîtrisent pas internet et à ceux qui n'ont pas de matériel.

La structure Aid'à dom fait intervenir une professionnelle ayant suivi la formation Happy tab' (utilisation de tablette tactile).

► Les perspectives de travail et d'évolution

Dans le cadre des formations proposées par Aid'à dom à l'usage des tablettes, la mise à disposition par les communes d'une salle dédiée avec wifi est sollicitée, ainsi que la prise en charge par les communes de la formation pour le public accompagné.

Climat / sentiment d'insécurité

► Les observations de terrain

Les familles de « voyageurs » interpellent les acteurs à cause d'un climat d'insécurité sur l'aire d'accueil pour gens du voyage de la Gaufrerie.

Il est noté une évocation croissante du sentiment d'insécurité dans le quartier St Nicolas.

Discriminations

► Les observations de terrain

9 % de la population est immigrée en 2017 à Laval. Des discriminations pour l'accès à l'emploi, à la santé, à la scolarisation... sont évoquées par cette population, ainsi que par les gens du voyage.

Isolement, violences et exclusions sont des problématiques fréquemment rencontrées par le public LGBTQI, avec une augmentation des demandeurs d'asile parmi ce public.



Action du CCAS

Dans le cadre du passage du Tour de France à Laval en juin 2021, le CCAS a été sollicité par la société Ecosystem pour son opération de distribution de smartphones à destination de personnes démunies. Ces smartphones seront distribués à des usagers du CCAS avec un accompagnement à la prise en main.

Les bénéficiaires de RSA suivis par le CCAS peuvent bénéficier d'ateliers informatiques, animés par des étudiants de l'ESIEA.

VIII. Insertion professionnelle :

5.4 % de taux de chômage dans la zone emploi fin mars 2020

► Les observations de terrain

Les difficultés liées aux réalités administratives et financières peuvent générer un allongement des parcours d'insertion, de même que les contraintes liées au covid, limitant les actions d'accompagnement du public en insertion. Le barrage de la langue et les problématiques d'addictions et de déni de soins constituent également des freins à l'insertion. Pour le public «voyageur», la mobilité ne leur permet pas de s'inscrire dans des dispositifs d'insertion de longue durée.

Les problématiques d'insertion professionnelle émergentes concernent à la fois les jeunes adultes et les seniors en fin de carrière professionnelle.

► Les perspectives de travail et d'évolution

Le développement de l'inclusion et l'orientation vers le droit commun sont des pistes d'évolution de l'accompagnement du public « voyageur ».



L'accompagnement des bénéficiaires du RSA orientés socio-professionnel a pour but de construire un parcours cohérent afin de lever les freins sociaux et permettre l'accès ou le retour à l'emploi»,

Soline S., assistante sociale



12%
de la population
est âgée
de 18-24 ans
en 2017

VIII. Insertion professionnelle

Jeunes adultes

► Les enseignements du portrait social

Les jeunes adultes habitant la commune représentent plus de 5 800 personnes âgées de 18 à 24 ans, parmi lesquelles une grande majorité (3/4) vivant en logement autonome (pas chez leurs parents) et près des deux tiers en cours de scolarité.

Parmi les jeunes en activité, près de 700 jeunes se déclarent en apprentissage ou stage et 800 sont en emploi précaire (CDD, emploi aidé, intérim).

Le taux d'activité des jeunes adultes augmente avec l'âge, et est identique entre les jeunes hommes et les jeunes femmes.

En revanche, on note des niveaux de diplômes supérieurs chez les jeunes femmes pour des niveaux de salaires inférieurs (et ceux-ci même chez les moins de 26 ans).

La déqualification (occupation d'un emploi d'employé ou ouvrier par des jeunes adultes de haut niveau de formation bac+2 et plus) concerne 39 % des jeunes hommes et 35 % des jeunes femmes (soit 100 hommes et 90 femmes).

Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi de catégorie A augmente sur la ville et atteint 650 personnes en juin 2020, soit un indice de chômage des jeunes de près de 21 %. Parmi les jeunes de

18-24 ans habitant la ville de Laval, 14 % ne se déclarent ni en emploi ni en formation, soit 450 jeunes hommes et 380 jeunes femmes. Les proportions varient fortement selon les quartiers. Plus de 60 jeunes hommes sont comptabilisés dans le quartier des Fourches et près de 50 jeunes hommes dans le quartier du Pavement. Dans les quartiers Kellermann et des Fourches, près de 40 jeunes femmes sont dans cette situation.

Près de 1 400 personnes vivent sous le seuil de pauvreté au sein des jeunes ménages (adultes et enfants vivant dans un ménage dont le référent est âgé de moins de 30 ans).



Le fonds d'aide aux jeunes est un dispositif permettant de soutenir financièrement les jeunes de 18 à 25 ans mais également la mise en place d'un accompagnement socio-professionnel personnalisé, pour travailler avec le jeune son projet d'insertion (formation, stage, emploi...). Le FAJ intervient principalement pour des aides à la subsistance mais il peut également intervenir pour le financement de démarches d'insertion, de frais en lien avec une formation ou de frais liés à la mobilité »,

Stéphanie B., conseillère en économie sociale et familiale





Action du CCAS

L'accompagnement proposé par le service insertion pour les bénéficiaires de aRSA a pour objectif de participer à l'insertion professionnelle des personnes.

Le CCAS de Laval coordonne, depuis 2016, l'installation dans des logements et l'accompagnement social sur le territoire correspondant à l'arrondissement centre de la Mayenne. Les démarches d'accompagnement concernent la situation administrative des personnes (Préfecture, OFII. ..), l'accès aux droits sociaux et aux services publics (CAF, Conseil départemental, services municipaux ...), l'accès au logement, à l'emploi, à la santé, l'apprentissage de la langue française ... Les personnes sont ensuite orientées vers les dispositifs de droit commun.

► Les enjeux et questionnements

Quelles réponses aux besoins des jeunes adultes ? Quels accompagnements ? Quels besoins différenciés entre étudiants et jeunes actifs ? Comment repérer les jeunes sans emploi ni formation ?

■ accompagnement / insertion professionnelle

Action du CCAS

Le CCAS assure, par délégation du Conseil départemental, la gestion du fonds d'aide aux jeunes, et verse plus de 100 000 € d'aides par an dans ce cadre.



► Les observations de terrain

Les acteurs mettent en avant une problématique d'errance des jeunes sans solution d'hébergement sur le territoire dont les situations se précarisent faute de ressources financières et de solutions.

Un manque de logements pour l'accueil du public jeune est indiqué.

La Mission locale fait état d'un manque de formation des jeunes demandeurs d'emploi, et de difficultés à toucher le public qui aurait besoin d'accompagnement.

► Les perspectives de travail et d'évolution

Dans le cadre des travaux menés par le comité de pilotage de l'analyse des besoins sociaux, ainsi que convenu lors du séminaire des élus, une conférence sociale doit être organisée pour réunir l'ensemble des acteurs intervenant auprès des jeunes de 18 à 25 ans, pour réaliser un état des lieux des dispositifs et financements existants. Cette conférence sociale devra être le préambule à l'organisation d'ateliers et forums à destination des jeunes sans emploi ni formation, afin de favoriser leur réinsertion socio-professionnelle.

IX. Accès et maintien dans le logement :

24 % de petits logements en 2017 (1 ou 2 pièces)

► Les enseignements du portrait social

Depuis la fin des années 1960, le nombre de logements a augmenté de 87 % à Laval, soit 13 200 logements de plus. À titre de comparaison, l'évolution a été identique en France métropolitaine.

La part des résidences principales est en baisse sur le territoire : les 28 380 résidences principales que compte Laval en 2017 représentent 89 % des logements contre 94 % à la fin des années 1960.



Les logements temporaires (ALT) sont des outils indispensables pour favoriser l'accès au logement durable. L'accès au logement est une première étape à une insertion globale et favorise l'accès aux soins et le retour à l'emploi »,

Patricia C, responsable du service insertion



► Les observations de terrain

Des problématiques autour de l'insalubrité des logements et/ou leur encombrement sont mises en évidence.

L'exiguïté des logements et les difficultés de relogement pour les personnes les plus précaires reviennent régulièrement (des couples avec enfants dans un studio, des personnes handicapées ou âgées en perte d'autonomie...), des personnes à la rue.

Il est noté une nécessité de diversifier la palette des services (hébergement temporaire, accueil de jour, habitat inclusif...).

► Les perspectives de travail et d'évolution

La création d'habitats inclusifs pour personnes âgées ou avec handicap est évoquée, ainsi que la nécessité de penser un projet commun, et de s'ancrer dans la transformation de l'offre médico-sociale (EHPAD hors les murs, habitat inclusif...).

La prise en compte des spécificités des situations apparaît nécessaire.

Une augmentation du nombre de logements sociaux est proposée.



Action du CCAS

Le CCAS est impliqué en matière d'accès au logement social, nécessité dans un parcours d'insertion. Le CCAS dispose de 8 logements pour l'hébergement temporaire, réservés à des personnes en situation de précarité, dont 1 est réservé à l'accueil de femmes victimes de violences conjugales.

Le CCAS dispose également de 4 places d'hébergement d'urgence pour des femmes isolées.

Le CCAS gère aussi deux logements d'astreinte, ce qui permet d'accompagner les ménages en cas de sinistre.

Le CCAS contribue au maintien dans le logement des personnes âgées et personnes handicapées vieillissantes et à leur accessibilité grâce aux conseils prodigués par les ergothérapeutes de l'EAAR qui mobilisent les aides financières de Soliha et du dispositif May'autonomie.

X. Impacts généraux de la crise sanitaire liée au Covid-19 :

une fragilisation des populations bénéficiaires d'aides sociales

► Les enseignements du portrait social

La répartition des niveaux de vie des populations révèle un taux de pauvreté de 17 % à Laval avec également 5 % de la population vivant avec un niveau de vie juste au-dessus du seuil de pauvreté (100 € au-dessus) et 5 % supplémentaire si l'on augmente ce seuil de 100 € à nouveau (soit jusqu'au seuil de pauvreté + 100 €). Ces populations correspondent aux populations fragiles qui, au moindre accident de la vie comme par exemple une perte d'emploi ou un passage en chômage partiel (par exemple pendant la crise sanitaire) risquent de basculer dans une situation de précarité financière. 27 % des habitants de Laval peuvent ainsi être considérés en situation de fragilité financière (près de 12 400 habitants). Ces taux varient de 14 % à 65 % selon les quartiers.

Le fait de regarder cet indicateur en le combinant à des indicateurs de précarité de l'emploi met en avant un risque potentiel d'impact de la crise sanitaire sur le budget des ménages supérieur à la

moyenne nationale et accentué dans les quartiers des Fourches, des Pommeraies, Pavement, Murat-Mortier et Kellermann.

Par ailleurs, la structure des emplois et la répartition par catégories d'emploi révèle une sur-représentation de l'emploi précaire et une sous-représentation des secteurs d'activités les plus touchés par la crise (notamment le secteur de l'hôtellerie), mais un indicateur de risque de la crise sur l'emploi élevé dans les quartiers Gué d'Orger-Dacterie, les Fourches, Bel-Air-Beauregard, Murat-Mortier et Kellermann.

► Les enjeux et questionnements

Quels sont les effets réels observés de l'impact de la crise sanitaire sur la situation économique des populations ? Quelles sont les sollicitations nouvelles des services ?

Qui sont les publics fragiles invisibles ou inconnus précédemment des services ?

■ besoins émergents / publics inconnus des services

XI. Communication :

Le CCAS de la ville de Laval renforce sa communication afin de valoriser les nombreuses innovations qu'il produit par tous les acteurs territoriaux.

► Les observations de terrain

Il apparaît nécessaire pour les professionnels d'identifier les acteurs du territoire et les actions possibles par les différents partenaires (santé, personnes âgées...).

La communication auprès du public en réponse à une méconnaissance des dispositifs, aides et accompagnement possibles revient également à plusieurs reprises, sur les questions de surendettement, sur les dispositifs d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Les préjugés et idées reçues sur le handicap (côté employeurs comme partenaires) sont également mis en avant.

Les partenaires font part de difficultés pour le public pour savoir à qui s'adresser lors de difficultés particulières.

► Les perspectives de travail et d'évolution

La mise en place de réunions d'informations à destination des habitants sur la question du surendettement est proposée.

La mise en place d'une cartographie des partenaires est proposée.

Il est également proposé de réaliser un annuaire des acteurs de la santé mentale.

Un partage d'expériences entre les CCAS est aussi évoqué.



XII. Coordination :

Le CCAS se veut acteur et coordinateur de proximité

► Les observations de terrain

Les acteurs sont nombreux à intervenir, notamment en gérontologie (SAAD - SSIAD - CCAS - EHPAD – Centre hospitalier – résidences autonomie...). Pour les personnes âgées ou en situation de handicap, le renforcement de la coordination des acteurs de la gérontologie sur le parcours des personnes accompagnées ou à accompagner est souhaitable. Il apparaît nécessaire de dépasser les cloisonnements.

Sur les questions d'insertion, et pour les personnes en situation de handicap, la multiplicité des partenaires et interlocuteurs apparaît comme un frein dans l'accompagnement. Un travail partenarial important est relevé par plusieurs structures et associations.

► Les perspectives de travail et d'évolution

La coordination de l'accès aux soins pourrait constituer une réponse aux difficultés rencontrées par les publics les plus précaires.

L'association Addictions France se propose d'intervenir en appui des professionnels pour les questions relatives à la promotion de la santé et aux conduites à risque.

L'évaluation des dispositifs de coordination entre les acteurs du secteur gérontologie est proposée.

La multiplication des associations et intervenants sur les questions d'aide alimentaire est relevée, une éventuelle réorganisation est évoquée.

Il est relevé une nécessité d'améliorer l'offre et l'articulation entre les interventions pour les enfants en situation de handicap (MDA, crèche, école, accueil péri-scolaire, restauration scolaire...).

La MDA souhaite développer le partenariat avec les EPCI pour permettre un ancrage territorial.



XIII. Mutualisation :

Une mise en commun des moyens humains entre les communes de l'agglomération lavalloise

► Les observations de terrain

La petite taille de certaines communes apparaît comme un frein à l'action sociale, de même que la limitation des moyens humains professionnels dédiés, l'ouverture des services du CCAS de certaines communes à temps partiel et les capacités budgétaires limitées.

► Les perspectives de travail et d'évolution

Il est proposé de développer la coopération entre les 34 communes autour de l'action sociale.

XIV. Aller-vers :

Mise en place d'actions d' « aller-vers » les potentiels publics du CCAS et développement de l'accompagnement social et physique

► Les observations de terrain

ATD Quart monde note la nécessité d'aller à la rencontre des plus démunis avant de prendre des décisions qui les concernent de façon à connaître leurs conditions de vie, à ce que leur parole soit entendue, et à prendre en compte leurs propositions.

► Les perspectives de travail et d'évolution

La mise en place d'équipes mobiles pour les populations les plus précaires sur le périmètre de Laval et son agglomération est proposée en réponse aux difficultés d'accès aux soins pour les publics les plus précaires.

L'expérience de la période « covid » a montré l'importance d'aller à la rencontre des publics. Sans ces actions, certains publics pourtant en grande fragilité n'auraient sans doute pas pu être accompagnés.



Synthèse : Quelques grands enjeux

Des enseignements du portrait social aux observations de terrain

► Accompagner les âges de la vie

- Permettre le **parcours résidentiel** des familles et répondre à l'évolution des structures familiales
- Adapter la réponse et les services aux évolutions des besoins des **familles** (modes de garde, péri-scolaire, accompagnement à la parentalité, adolescents...)
- Accompagner l'insertion professionnelle et les besoins spécifiques des **jeunes adultes**
- Anticiper l'évolution des besoins liés au **vieillessement** de la population (isolement, perte d'autonomie, lien social, aidants, parcours résidentiel, accès et maintien dans le logement, adaptation des logements, accès aux droits, accès aux soins, mobilité...)
- Lutter contre l'accentuation des situations d'**isolement** des populations et faciliter le lien social (familles monoparentales, personnes âgées, communautés...)

► Répondre aux besoins des populations fragiles

- Répondre aux besoins des populations les plus fragiles et anticiper les impacts potentiels de la **crise sanitaire**
- Lutter contre la **fracture numérique** et faciliter l'accès aux droits
- Répondre aux problématiques croissantes de **discriminations**
- Faciliter l'**intégration** des populations immigrées
- Répondre à l'évolution du climat et du sentiment d'**insécurité**

► Positionner le CCAS dans son rôle d'animateur d'une action de prévention, de développement social et de veille sociale locale

- Développer la **coordination** entre les acteurs du territoire
- **Mutualiser** l'action sociale entre la ville de Laval et les communes de l'agglomération
- Développer les actions allant à la rencontre des publics (**aller-vers**)
- Recenser et **communiquer** autour des actions proposées par les différents acteurs, à destination des partenaires et des habitants

Remerciements

Près de quarante acteurs partenaires locaux intervenant sur des thématiques et auprès de publics divers ont répondu au questionnaire, parmi eux :

- association Addictions France (ANPAA)
- association ATD Quart monde 53
- association Banque Alimentaire
- association Croix-rouge française
- association France Alzheimer Mayenne
- association France AVC 72-53
- association France Bénévolat 53
- association La Gom'53
- association Les 2 Rives
- association La Porte ouverte - Accueil de jour
- association Mayenn'SEP
- AMAV (association mayennaise d'action auprès des gens du voyage)
- association Orpal (Office des retraités et personnes de l'agglomération lavalloise)
- association Retraite sportive Laval-Agglo (RSLA)
- association Secours catholique - Caritas France
- Banque de France
- Cap emploi
- commune de La Brûlatte
- commune de L'Huisserie
- commune d'Ahuillé
- commune de Bourgon
- commune de la Chapelle-Anthénaise
- commune de Le Genest-Saint-Isle
- commune de Loiron-Ruillé
- commune de Montigné Le Brillant
- commune de Montjean
- commune d'Olivet
- commune de Parné-sur-Roc
- Conseil départemental DASP (direction de l'action sociale de proximité)
- Habitat jeunes Laval
- Maison départementale de l'autonomie (MDA)
- Méduane habitat - Habitat social
- Mission locale de la Mayenne
- Service pénitentiaire d'insertion et de probation
- UDAF 53
- UNAFAM 53 (Union des familles et amis des personnes malades et/ou handicapées psychiques)
- SAAD Aid'à dom.

Le CCAS remercie chaleureusement tous ces partenaires pour leur participation à la démarche et à la réalisation de l'analyse des besoins sociaux du territoire.

Infos pratiques

CCAS de Laval

22 place Albert Jacquard, BP 11 303

53013 Laval cedex

02 43 49 47 47

ccas@laval.fr